

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T063-2025

Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public, 1 rue du Moulin à Vent, en agglomération

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 6 mai 2025 de Monsieur CHEMIERE Laurent, pour une livraison de béton en camion toupie au 1 rue du Moulin à Vent

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et l'occupation du domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement d'un camion toupie est autorisé sur la chaussée au droit du n° 1 rue du Moulin à Vent

ARTICLE 2 : La mise en place d'un alternat manuel par feux tricolores ou par panneaux B15 / C18 devra être effectué.

ARTICLE 3 : Cette autorisation est valable le vendredi 09 mai 2025 de 13h30 à 15h30.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 4 : La société BML est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

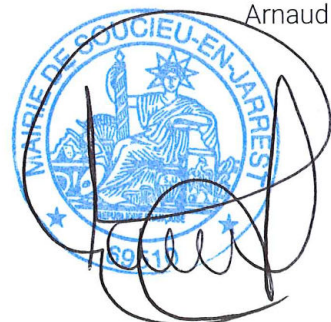
ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur CHEMIERE Laurent, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur CHEMIERE Laurent

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 06 mai 2025

le Maire,
Arnaud SAVOIE



Affiché le : 07/05/25